

**Vivre en copropriété :
les Québécois doivent se protéger davantage**

Montréal, le 26 mai 2015 – Alors que la période de renouvellement des contrats d'assurance habitation bat son plein pour plusieurs propriétaires au Québec, la **Chambre de l'assurance de dommages (ChAD)** a voulu en savoir davantage sur le comportement des propriétaires de condo face à leur couverture d'assurance habitation.

Appuyée par un sondage¹, la ChAD a constaté que, bien qu'ils disent connaître leur contrat d'assurance habitation, la majorité des répondants, propriétaires d'une unité en copropriété, n'informent pas leur agent ou leur courtier en assurance de dommages de certains changements ou éléments ayant un impact important sur leur protection.

Aussi, le sondage a également permis à la ChAD de remarquer que les propriétaires de condo se soucient de leur propre assurance habitation, mais se préoccupent beaucoup moins de l'assurance détenue par le syndicat des copropriétaires.

Quelques chiffres montrent bien ces tendances :

- 50 % des répondants ne pensent pas à déclarer le fait qu'ils exercent des activités professionnelles ou commerciales dans leur résidence ou qu'ils y conservent du matériel professionnel comme des outils ou de l'équipement informatique.
- 56 % des répondants ne pensent pas à déclarer le fait qu'une nouvelle personne habite leur résidence ou y travaille sur une base régulière.
- 53 % des répondants ne savent pas si un carnet d'entretien de la copropriété (l'immeuble) et un programme de prévention et d'entretien ont été prévus.
- 45 % des répondants ne connaissent pas le montant total pour lequel l'immeuble est assuré dans le contrat d'assurance du syndicat des copropriétaires.

« À la lecture du sondage, nous avons été très préoccupés de constater que la majorité des répondants ne savent pas qu'il est important de déclarer certains changements modifiant leur situation. Ceci nous montre qu'il est primordial pour la ChAD de continuer de développer des outils pratiques destinés à ses membres pour sensibiliser le grand public. Ces outils viennent appuyer leur travail de conseiller auprès des assurés », d'affirmer Mme Maya Raic, présidente-directrice générale de la ChAD.

Les résultats complets du sondage sont disponibles sur le [site Web de la ChAD](#).

¹ Sondage Web réalisé au Québec par Léger auprès de 500 répondants, du 23 avril au 5 mai dernier.

Un aide-mémoire pour les copropriétaires

Afin de guider les copropriétaires lors du renouvellement de leur contrat d'assurance, la ChAD a développé un [aide-mémoire](#) pratique et facile d'utilisation que les agents et les courtiers en assurance de dommages peuvent remettre à leurs clients. Sous forme d'un court questionnaire, cet aide-mémoire permet aux copropriétaires d'entamer une discussion avec leur agent ou leur courtier, en plus de les renseigner sur ce qu'ils doivent ou non déclarer pour bénéficier d'une protection d'assurance appropriée et conforme à leurs besoins.

« Nous voulions offrir aux copropriétaires un aide-mémoire couvrant le contrat d'assurance pour leur unité et certains éléments importants à connaître concernant la copropriété dans son ensemble. Ces éléments peuvent avoir une incidence directe sur leur protection. Notre outil permet ainsi aux assurés de se poser les bonnes questions sur des notions qui leur sont parfois méconnues pour qu'ils se procurent la protection d'assurance la plus adaptée à leurs besoins. Avec cet aide-mémoire et en consultant son agent ou à son courtier, le copropriétaire pourrait s'éviter quelques imprévus ou problèmes en cas de réclamation », indique Mme Maya Raic.

À propos de la ChAD

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 14 500 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

- 30 -

Source :

Joëlle Calce-Lafrenière
Directrice des communications
Chambre de l'assurance de dommages

Renseignements :

Mylène Demers
Conseillère, CASACOM
514 261-5840
mdemers@casacom.ca